

# Apprentissage



## Présentation

# Comptabilité Gestion



La formation alternée (école/entreprise) est particulièrement adaptée à la préparation du BTS Comptabilité Gestion. Elle permet aux jeunes de moins de 30 ans de travailler dans une entreprise, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et de bénéficier d'un salaire tout en préparant le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur. L'apprentissage est reconnu comme une expérience professionnelle de deux ans : un grand plus dans le CV !

Les avantages de cette formation au lycée : deux ans d'études dans une section de 25 apprentis maximum, bénéficiant d'un très bon encadrement et d'un suivi régulier au niveau des entreprises

Le rythme d'alternance : deux jours et demi au lycée ; deux jours et demi en entreprise

L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage.

La spécialisation du BTS Comptabilité Gestion est très appréciée par les entreprises, l'alternance conduit tout naturellement à l'embauche mais permet également la poursuite d'études, en apprentissage notamment.

## Débouchés

- ✓ Comptable unique (petites structures) ou comptable dans une équipe (grandes structures)
- ✓ Collaborateur, chargé de clientèle, conseiller (dans les organismes prestataires de services comptables et de gestion)
- ✓ Poursuite d'études : DCG, DSCG, Université, IUT, Maîtrise, Ecole de Commerce, etc...
- ✓ Evolution vers les fonctions d'encadrement (promotion interne)

## Conditions d'admission (sur dossier)

Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat  
Baccalauréat obligatoire (tous types de BAC)

## Qualités nécessaires pour réussir

- Dynamisme et maturité
- Sens de l'organisation et des responsabilités et autonomie

## Inscriptions

Les candidatures se feront sur le portail « parcoursup » [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Prenez également contact avec le Directeur Délégué aux Formations : [ddfpt.0060033d@ac-nice.fr](mailto:ddfpt.0060033d@ac-nice.fr)



# Apprentissage

# Apprentissage



# Comptabilité Gestion

BTS

## Le contrat d'apprentissage

- ◆ Contrat de travail à durée déterminée de deux ans : 35 heures par semaine dont la formation 17,5h en formation et 17,5h en entreprise) / 5 semaines de congés payés par an
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis aux cotisations salariales

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	Salaire de l'apprenti	% du SMIC
16-17 ans	26 %	37 %		
18-20 ans	41 %	49 %		
21 ans et plus	53 %	61 %		

	Volume horaire par matière	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
CLUGE	Culture générale et expression	60	55
LV1	Langue vivante 1 : Anglais	50	40
CEJM	Culture Economique Juridique et Managériale	55	40
CEJM A	Culture Economique Juridique et Managériale Appliquée	60	40
MATHS	Mathématiques appliquées	55	50
P1	Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales	140	90
P2	Contrôle et production de l'information financière		
P3	Gestion des obligations fiscales	115	45
P4	Gestion des relations sociales		
P5	Analyse et prévision de l'activité	45	115
P6	Analyse de la situation financière		
P7	Fiabilisation de l'information comptable et système d'information comptable	45	45
AP	Activités professionnelles	60	80



LE RÉGIONALISME  
2016-2017  
Lycée Honoré d'Estienne d'Orves  
04 97 20 24 70  
classement au sein de



Le lycée d'Estienne d'Orves est un établissement public d'enseignement et de formation professionnelle d'enseignement secondaire et supérieur. Il forme des jeunes et adultes dans les métiers de la comptabilité et de la gestion. Il propose également des formations continues et des formations pour adultes.

# Apprentissage